

Hommage à un soldat de 14-18 qui a grandement œuvré pour la réhabilitation des « fusillés pour l'exemple » : les Martyrs de Vingré.

Claudius LAFLOQUE

Claude LAFLOQUE dit Claudius né le 16 juillet 1879 à midi et demi à Vichy Allier 03

Selon acte n°82 AD03 en ligne 2 E 311 12 - 1872-1882

Décédé le 12 octobre 1954 à Vichy Allier 03



Il faisait partie du 298^e Régiment d'Infanterie de Roanne comme les six poilus tirés au sort pour être fusillés « pour l'exemple », et que l'histoire honore sous l'appellation « les Martyrs de Vingré ».

« J'ai voulu soulager ma conscience »,

déclare le caporal Claudius Lafloque le 20 mars 1921, lors d'une cérémonie célébrant la réhabilitation de ces six soldats.

Le 27 novembre 1914, les soldats du 298^e R.I. sont surpris par une attaque allemande qui fait plusieurs prisonniers. Les soldats français se replient dans une tranchée à l'arrière. Puis, ils retournent dans la tranchée conquise par les Allemands et les délogent, reprenant le contrôle de la tranchée. Ainsi, ce sont 24 hommes déserteurs de leur tranchée pendant quelques minutes, qui sont accusés d'abandon de poste en présence de l'ennemi. Ce régiment était constitué de réservistes – le plus souvent mariés et pères de famille - venus remplacer l'hécatombe de la bataille de la Marne.

Le 3 décembre 1914, le conseil de guerre tire au sort six soldats parmi ceux de l'attaque du 27 novembre. Et dès le lendemain, ils sont fusillés pour l'exemple.

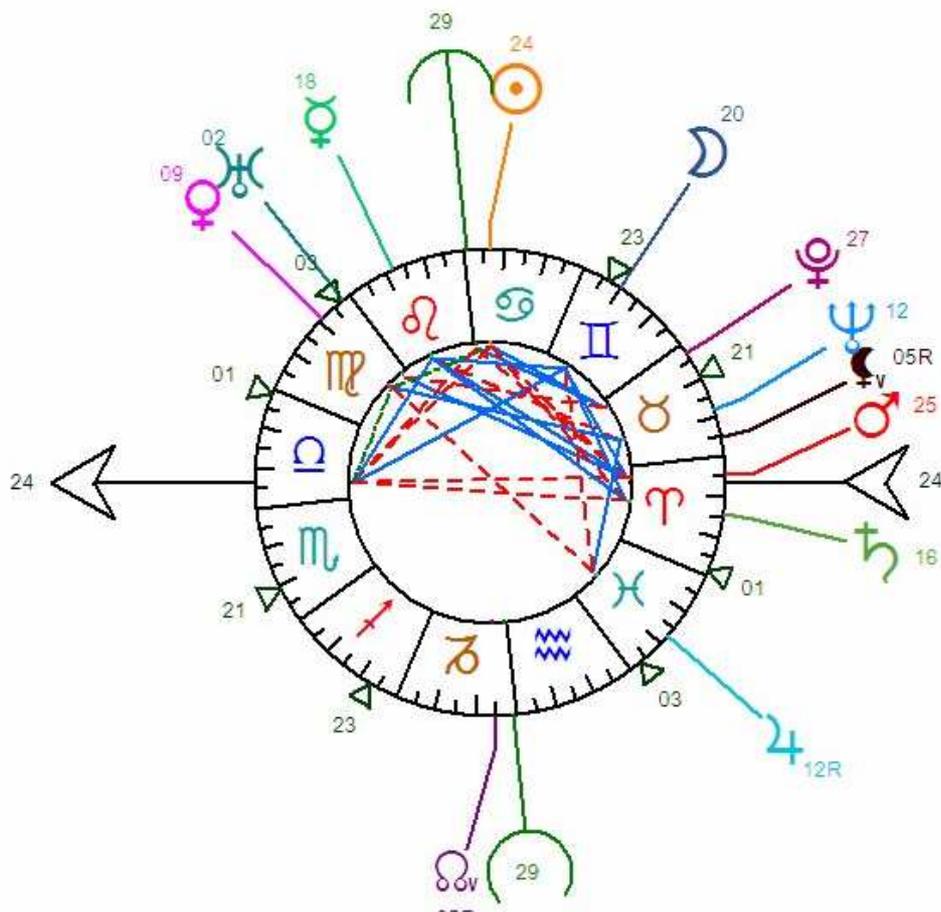
Lors de l'enquête, les soldats indiquent avoir reculé sur ordre du sous-lieutenant Paulaud qui sera jugé puis finalement acquitté en 1921.

Si Claudius Lafloque employé à la Société générale de Vichy est décrit par son employeur comme timide et effacé, il n'en est pas moins un homme solidement déterminé. En effet, après la guerre, devenu secrétaire de la section vichyssoise de l'Union Nationale des Combattants, il cherche des témoins pour la réhabilitation des fusillés. Avec une âme d'humaniste précurseur mais humble, il devient l'élément moteur du procès sans jamais se mettre en avant et même en minimisant son rôle. Rétablir la justice et l'honneur pour les 6 soldats fusillés et leurs familles, lui tient particulièrement à cœur et c'est pour cela qu'il mène avec acharnement ce minutieux travail d'investigation.

Son exemplaire combat aboutit, car la cour de Cassation réhabilite les fusillés de Vingré le 18 février 1921.

Claudius Lafloque reçoit la Légion d'honneur demandée pour lui par les combattants du 298^e Régiment d'Infanterie.

Source documentaire et photo : [http://soissonnais14-18.net/articl \[...\] modecol=W](http://soissonnais14-18.net/articl [...] modecol=W) - ouvrage de Denis Rolland président de la Société historique de Soissons, « les Fusillés de Vingré, le serment de Claudius Lafloque »



Sites :

<http://www.janinetissot.com/>
<http://www.janinetissot.fdaf.org/>

Mail :

info@janinetissot.com